



La Cible de Villebon

Société de tir et d'éducation sportive

Association sportive régie par la loi de 1901

Affiliée à la Fédération Française de Tir - N° 10 91 653

Agrée "jeunesse et sport" - N° 91 S 51 du 02/10/1973

N° Siret : 49829172300019

Demande d'avis préalable

Valable pour les armes de poing et les armes d'épaule,
Délivré au titre de l'article 28 – 2e du décret 95-589 du 6 mai 1995.

Objet de la demande

- Acquisition
 Renouvellement

Date de la demande : _____

Informations sur le demandeur

Numéro de licence : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Adresse e-mail : _____

Signature :

Procédure à suivre

Joindre les documents suivants (TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE) puis déposer au club :

- Photocopie recto/verso de la licence de la saison en cours tamponnée du cachet du médecin qui a pratiqué le contrôle médical obligatoire,
- Photocopie du carnet de tir comportant au minimum 3 tirs contrôlés,
- FACULTATIF : une enveloppe affranchie à votre nom avec accusé de réception si vous souhaitez recevoir l'avis préalable chez vous.

Note : Nous vous rappelons que les détenteurs d'armes sont dans l'obligation de renouveler tous les ans leur licence dans les trois premiers mois de la saison sportive.

Cadre réservé au club

Avis : _____

Date réception : ___ / ___ / ____

Signature président :